



RÉGION DES
LAURENTIDES



PROTOCOLE D'ENTENTE 2016-2017

ENTRE, D'UNE PART :
LOISIRS LAURENTIDES
3065, rue Rolland
Sainte-Adèle, Québec
J8B 1C9

ET, D'AUTRE PART :
L'ÉCOLE SECONDAIRE

Représentée par :

Objet

Loisirs Laurentides et l'école conviennent de travailler conjointement à la réalisation de l'édition 2016-2017 de Secondaire en spectacle.

Loisirs Laurentides s'engage, par la présente, à :

- ★ Offrir les services-conseils d'une personne-ressource (Informer, supporter, encadrer).
- ★ Préparer les différents formulaires (lettres, adhésion, modalités d'entente, etc.).
- ★ Préparer, animer, faire les comptes rendus et suivis de trois (3) rencontres de concertation :
 - 1^{ère} réunion - mise en place des finales locales
 - 2^e réunion - mise en place des finales régionales
 - 3^e réunion pré-départ – Rendez-vous Panquébécois
- ★ Présenter le Guide et les outils promotionnels.
- ★ Gérer les documents que les écoles doivent compléter (adhésion, statistiques, devis techniques, etc.).
- ★ Gérer et mettre à jour le site Internet de Loisirs Laurentides (section Loisir culturel).
- ★ Représenter la région aux rencontres de coordination provinciale.
- ★ Remettre 10 affiches de Secondaire en spectacle.
- ★ Préparer, réaliser et assumer les dépenses d'une finale régionale.
- ★ Commander des chandails Secondaire en spectacle 2016-2017.

L'école s'engage, par la présente, à :

- ★ Connaître et respecter les règlements et les valeurs de Secondaire en spectacle incluant l'encadrement du jury.
- ★ Acheminer le formulaire d'inscription avant le **vendredi le 4 novembre 2016** et payer les frais d'adhésion avant le **vendredi 11 novembre 2016**.
- ★ Réaliser une finale locale selon les normes de Secondaire en spectacle **avant le vendredi 31 mars 2017**.
- ★ Identifier une personne comme responsable pour promouvoir auprès des jeunes le concept Secondaire en spectacle et organiser une finale locale.
- ★ Promouvoir le Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle qui aura lieu du 1^{er} au 4 juin 2017 à Sorel-Tracy dans la région de la Montérégie.
- ★ Promouvoir les différents concours de Secondaire en spectacle :
 - Prix du Camp chanson de Petite-Vallée
- ★ Participer aux rencontres de concertation :
 - **Rencontre pour les finales locales, décembre 2016 (3 heures)**
 - **Rencontre pour la finale régionale, avril 2017 (3 heures)**
 - **Rencontre pour le RVPQ, mai 2017 (3 heures)**
- ★ S'impliquer activement dans l'organisation ainsi que la réalisation de sa finale régionale tout en respectant l'échéancier établi.
- ★ Assurer la participation des jeunes de l'école à leur finale régionale (date à confirmer)
- ★ Acheter 30 billets pour les finales régionales au coût de 10.00 \$ tx comprises (pré-vente). Une facture au montant de 300.00\$ sera envoyée autour à la mi-février. Le paiement devra être acheminé à Loisirs Laurentides pour le **vendredi 17 mars 2017**. Au moment de l'événement, des billets additionnels seront disponibles au coût de 12.00 \$.
- ★ Présenter Loisirs Laurentides au début de sa finale locale.
- ★ L'école doit fournir un accompagnateur pour les lauréats ou les participants-libres de son établissement. Un ratio de 1 pour 5 est exigé. Un partenariat entre les écoles est accepté pour atteindre le ratio demandé. Si ce ratio n'est pas respecté, des frais de **300.00\$ seront chargés à l'école** pour que Loisirs Laurentides paie une ressource pendant les 4 jours du Rendez-vous Panquébécois.

- ★ L'école s'engage à défrayer les coûts d'inscriptions de **115\$** et de transport (à confirmer selon le lieu du RVPQ) pour ses lauréats, ses accompagnateurs et ses participants libres vers le Rendez-vous Panquébécois.
- ★ Les responsables de Secondaire en spectacle qui prendront le poste d'accompagnateur lors du Rendez-vous Panquébécois, devront assister à la réunion « pré-départ ».
- ★ Rédiger le rapport final de sa finale locale de Secondaire en spectacle et le remettre à Loisirs Laurentides avant le **vendredi 14 avril 2017**.
- ★ Aucun remboursement d'inscription pour annulation après le 1^{er} décembre 2016 ne sera accepté.

En foi de quoi, les parties ont signé à _____,
 ce _____ jour du mois de _____ 2016.

LOISIRS LAURENTIDES :

 Jacques Allard
 Directeur général de Loisirs Laurentides

 Date

ÉCOLE SECONDAIRE:

 Directeur

 Date

ÉCOLE SECONDAIRE:

 Responsable Secondaire en spectacle

 Date